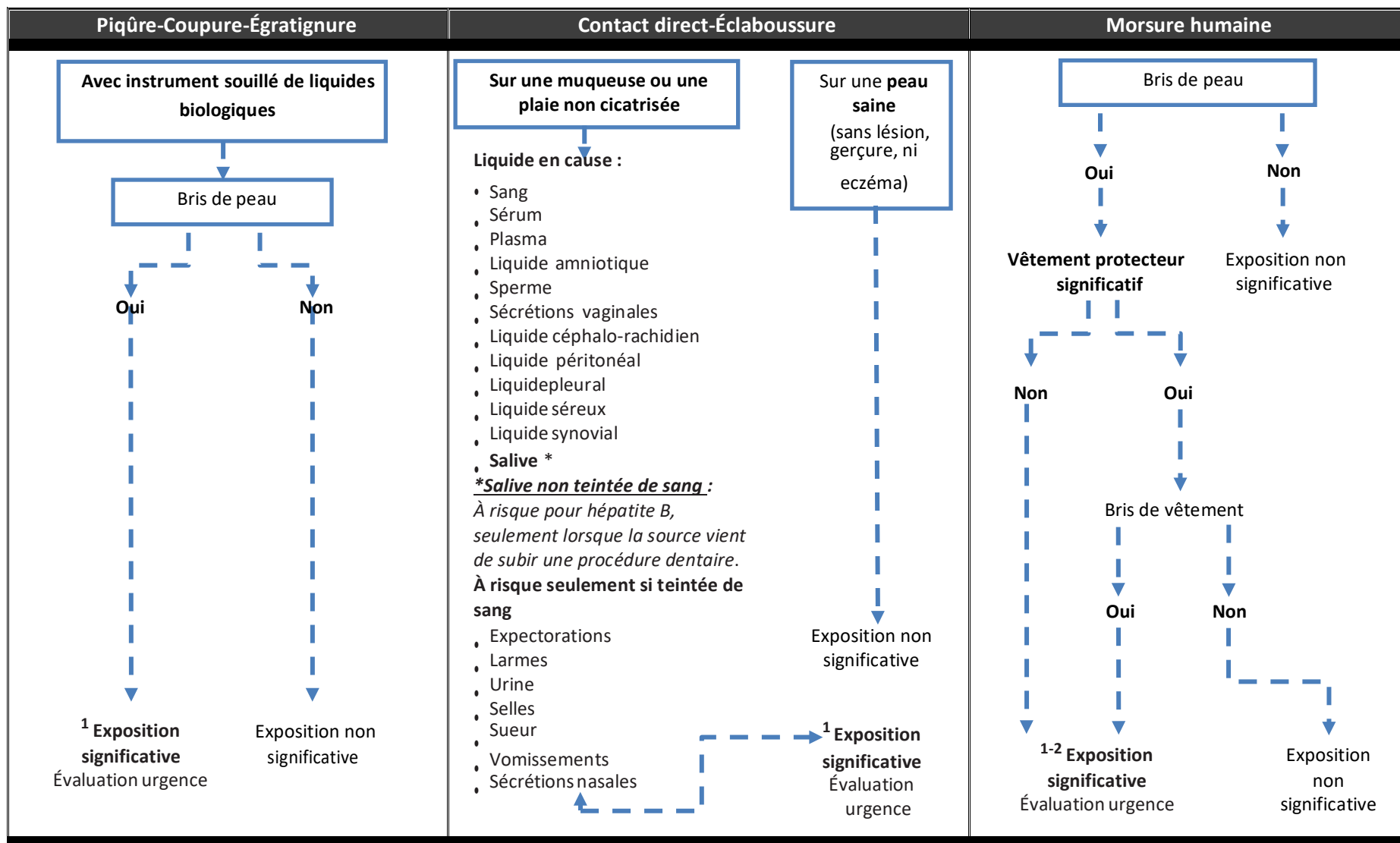


## Étapes à suivre lors d'une exposition accidentelle au sang et aux liquides biologiques



<sup>1</sup> Une **exposition significative** aux liquides biologiques peut présenter un risque de transmission du VIH, de l'hépatite B et/ou C. **Présentez-vous à l'urgence de l'hôpital le plus près immédiatement.**

<sup>2</sup> **Morsure :** Considérer un risque autant pour le mordeur que pour le mordu

## 1. Premiers soins

<b>Plaie percutanée</b> (Piqûre, coupure, égratignure, morsure)	<b>Muqueuse</b> (Yeux, nez, bouche)	<b>Peau non saine</b> (Lésions, gerçures, eczéma, dermatite, abrasions, plaie ouverte)
✓ <b>Laisser saigner la plaie</b> ✓ <b>Laver avec de l'eau et du savon</b> (ne pas utiliser de brosse ni de solutions corrosives ou irritantes)	✓ <b>Rincer abondamment à grande eau</b>	✓ <b>Laver avec de l'eau et du savon</b> (ne pas utiliser de brosse ni de solutions corrosives ou irritantes)

## 2. Vérifier si c'est une exposition significative au VHB, VHC ou VIH

- Non : Arrêtez la démarche.
- Oui : Poursuivre à l'étape 3.

## 3. Personne exposée - Doit aviser son supérieur immédiat

\*\*\*\*\***POUR COMMANDER VOS DOCUMENTS DE "DÉCLARATION ET ANALYSE POST-EXPOSITION ACCIDENTELLE AU SANG ET AU LIQUIDES BIOLOGIQUES" - UTILISER LE CODE GRM – 14003705\*\*\*\*\***

- Rempli le formulaire « Déclaration et analyse post-exposition accidentelle au sang et aux liquides biologiques » (page 1).
- Complète le formulaire « Consentement de la personne exposée » (page 3).
- Complète le formulaire « Coordonnées des personnes impliquées » (page 4, section A).
- Attend que le professionnel ait procédé à la complétion des documents de la personne source (voir étape 4), si possible.
- Va immédiatement à l'urgence pour une évaluation médicale, récupère les documents à la fin de son évaluation.
- Transmet les documents requis, par courriel à l'adresse suivante [ssmet.prevention.cisslau@ssss.gouv.qc.ca](mailto:ssmet.prevention.cisslau@ssss.gouv.qc.ca) ou par télécopieur au 450 431-8588.
- Communique avec le Service prévention et mieux-être au numéro cellulaire 450 275-0945 à la suite de son évaluation médicale faite à l'urgence.

## 4. Personne source - La démarche doit être faite par un professionnel de la santé autre que la personne exposée

- Complète le formulaire « Coordonnées des personnes impliquées » (page 4, section B).
- Complète le formulaire de « Consentement de la personne source » (page 5).
- Rempli le « Questionnaire confidentiel pour la recherche de facteurs de risque » (page 6).
- Effectue les prélèvements sanguins (si accord de la personne source) selon la procédure de prélèvement sanguin de la personne exposée et de la personne source (page 7), et transmet les prélèvements au laboratoire.